

DÉCLARATION COMMUNE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE, LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des États-Unis du Mexique, le Gouvernement de l'Ontario et le Gouvernement du Québec, ci-après appelés « LES PARTENAIRES » :

ANIMÉS par l'esprit de coopération et les excellentes relations amicales qui les unissent;

RECONNAISSANT l'ampleur des conséquences des changements climatiques et l'urgence d'adopter des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;

DÉTERMINÉS à atteindre l'objectif ultime de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris;

CONSIDÉRANT leur objectif commun d'œuvrer en vue de favoriser la transition vers une économie sobre en carbone;

PRENANT APPUI sur la coopération établie en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques entre le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des États-Unis du Mexique et le Gouvernement du Québec;

FAISANT FOND sur l'existence des systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission établis dans le cadre de la *Western Climate Initiative* par le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des États-Unis du Mexique s'est engagé dans le développement d'un projet-pilote pour établir un marché du carbone;

CONVENANT de la nécessité d'agir avec d'autres partenaires de manière cohérente et intégrée en matière de lutte contre les changements climatiques, incluant un recours aux marchés du carbone dans le but de réaliser des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, tout en maintenant une économie concurrentielle et équitable;

DÉCLARE leur intention de renforcer la coopération en matière de lutte contre les changements climatiques, plus particulièrement :

- i. LES PARTENAIRES souhaitent approfondir leur collaboration en effectuant des activités de coopération portant sur les marchés du carbone, avec l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ii. LES PARTENAIRES entendent partager l'information et les meilleures pratiques sur la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes respectifs en matière d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts des changements climatiques.
- iii. LES PARTENAIRES sont déterminés à promouvoir conjointement le développement des marchés du carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.
- iv. LES PARTENAIRES entendent accroître la coopération pour le développement, le déploiement et l'accès aux technologies propres.

La Déclaration commune entre le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des États-Unis du Mexique, le Gouvernement de l'Ontario et le Gouvernement du Québec, est signée dans la ville de Guadalajara, le 31 août 2016, en triple exemplaire en langue espagnole, anglaise et française.

Ministère de l'Environnement et des
Ressources naturelles des États-
Unis du Mexique

Gouvernement de l'Ontario

Gouvernement du Québec
